



MODALITÉS ET PROCÉDURE D'INSCRIPTION Saison 2023 / 2024

Les inscriptions sont **ouvertes à tous** à compter du **15 juin 2023**.
(ATTENTION ! pour les activités optionnelles, les places sont limitées)

POUR ÊTRE RECEVABLES LES DOSSIERS D'INSCRIPTION,

1. **devront comporter impérativement les pièces suivantes :**

- le bulletin d'adhésion dûment rempli, coché et signé (voir ci-dessous la notice rédigée à cet effet) ;
- le règlement général sur la protection des données (RGPD) signé ;
- le règlement par chèque uniquement du montant total de l'adhésion avec au dos le nom de l'adhérent et les activités optionnelles pour lesquelles il cotise. Il est possible de faire un chèque global pour plusieurs personnes sous réserve d'indiquer au verso, pour chacune d'entre elles, les mentions demandées plus avant. Ce chèque ne sera encaissé qu'au 1^{er} septembre de l'année en cours ;
- **un certificat médical d'aptitude à pratiquer les activités sportives demandées.** Les actuels adhérents n'ont pas à fournir ce présent certificat si celui qui figure à leur dossier date de moins de 3 ans (un courriel sera envoyé à tous ceux dont le certificat médical est à renouveler) ;
- une enveloppe timbrée comportant nom et adresse pour envoi de votre carte d'adhérent 2023/2024 ;
- Les adhérents ne disposant pas d'adresse-mail, doivent fournir 14 enveloppes timbrées (10 pour le bulletin mensuel et 4 pour les festivités) ;

2. **devront être adressés ou déposés exclusivement dans la boîte à lettres de :**

Michèle PROUTEAU
6 rue Romain GARY - 85180 Les Sables d'Olonne

Ce dépôt déclenchera, à date, la procédure d'adhésion et surtout le positionnement des adhérents pour les activités dont le nombre de places est limité. Les adhérents dont le dossier sera incomplet (**absence de certificat médical par exemple**), seront placés en liste d'attente jusqu'à la date de réception de la totalité des pièces manquantes, date alors prise en compte dans la procédure d'adhésion.

Aucun moyen de réservation, autre que celui explicité supra, ne sera pris en compte.

NOTICE POUR BIEN REMPLIR LE BULLETIN D'ADHESION

(merci d'en prendre connaissance et de faire au mieux en l'appliquant)

Votre identité :

- ne pas oublier dans l'adresse postale d'indiquer le nom de la commune et son code postal ;
- entrer **lisiblement** vos numéros de téléphone et votre adresse mail (c'est important pour que l'on puisse aisément vous contacter et merci de nous indiquer rapidement toute modification pour rester joignable). *En rappel, si vous ne possédez pas d'adresse mail, vous devez fournir 14 enveloppes timbrées libellées à votre adresse postale ;*
- indiquer votre date de naissance et la profession que vous exerciez avant d'être en retraite (c'est important pour connaître statistiquement le public à qui l'on s'adresse) ;
- cocher la case retraité (*les statuts du club imposent d'être âgé de plus de 50 ans et sans activité professionnelle*).

Votre droit à l'image :

- Si vous ne souhaitez pas apparaître sur une photo ou séquence vidéo prise lors d'une sortie, d'une manifestation festive ou d'une activité du club, vous devrez le signaler au début de celle-ci.

Votre adhésion :

- *l'adhésion réduite (20 €) ne permet que la participation aux activités "jeux de société" et "Tarot". L'accès aux autres activités n'étant pas autorisé sauf pour les animations festives hors voyages ;*
- pour les activités "aquagym", "yoga", "gym", "stretching", "mouv'", "tennis de table", ne pas oublier de cocher l'heure et/ou le jour que vous souhaitez pour la pratique de l'activité (**ATTENTION, il n'est possible de s'inscrire qu'à UN seul cours par discipline et vous ne pourrez interchanger, après inscription(s), sans autorisation de l'animateur ;**
- Pour les activités optionnelles où les places sont limitées, dès que le quota sera atteint, vous serez placé sur liste complémentaire et informé des possibilités qui peuvent vous être proposées.

Votre cotisation :

- hormis la pratique des activités "jeux de société" et/ou "Tarot", quel que soit le nombre d'activités que vous comptez pratiquer, vous devez vous acquitter de la cotisation annuelle (38 €) augmentée éventuellement de la somme des divers montants des options que vous aurez choisies et cochées ;
- il est rappelé que pour toutes les activités, aucun "essai" n'est autorisé et qu'aucune cotisation versée n'est remboursable.

Pour rappel, votre cotisation (du point de vue des assurances) ne couvre pas les trajets aller et retour pour se rendre au point de rendez-vous de chaque activité qui restent de l'entière responsabilité de chaque participant.

Votre signature est obligatoire pour nous assurer que :

- vous avez bien lu et accepté les modalités et la procédure de réinscription ;
- vous vous êtes bien engagé à respecter les statuts, le règlement intérieur du Club ainsi que la charte de l'adhérent que vous retrouvez sur le site ;
- vous donnez votre consentement au recueil et au traitement de vos données personnelles par le CSLRO conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Règlement de l'UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Rappel des décisions du comité directeur pour la saison 2023/2024

- ✘ **Pour nous permettre d'accueillir de nouveaux membres**, facteur de dynamisme d'une association, **les inscriptions sont ouvertes à tous à compter du 15 juin 2023**. **A titre expérimental, il sera possible de s'inscrire en cours d'année.**

- ✘ Pour pouvoir participer aux **voyages**, la cotisation annuelle (38 €) est exigée (à l'exception des conjoints de participants inscrits, non adhérents au CSLRO). Lors des réservations (*ce qui ne signifie pas acceptation*), si le nombre de places est limité, la candidature des adhérents ayant pratiqué réellement et régulièrement une activité au sein du Club sera privilégiée.

- ✘ Pour pouvoir participer **aux sorties initiées et sous la responsabilité directe du club**, (hors sorties ou voyages confiés à un voyageur agréé) :
 - si elles ont principalement un caractère sportif (rando, ...), tout participant doit être titulaire d'une carte d'adhérent avec paiement d'une cotisation annuelle (38 €) et du certificat d'aptitude à la pratique sportive ;
 - si elles sont plus culturelles (théâtre,...) ou de loisirs (bowling, visites lors de temps libres,...), ces disciplines ne faisant pas partie des activités du CSLRO, sont placées sous l'entière responsabilité de chaque participant.